



**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Groupe de travail sur l'égalité homme-femme

**PROMOUVOIR L'EGALITE HOMME-FEMME DANS LA POURSUITE DES
OBJECTIFS DE LA STRATEGIE POUR LE XXI^e SIECLE CONCERNANT
L'EDUCATION, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT**

SYNTHESE DES TROIS DOCUMENTS DE REFERENCE

(Note du Secrétariat)

*Le présent document est soumis au Groupe de travail sur l'égalité homme-femme pour EXAMEN et APPROBATION à sa 18^{ème} réunion prévue les 8 et 9 février 1999.
Il fournit une synthèse des trois documents de référence suivants :
DC/DAC/WID(99)1 : Reaching the Goals in the S21 : Gender Equality and Education
DC/DAC/WID(99)2 : Reaching the Goals in the S21 : Gender Equality and Health
DC/DAC/WID(99)3 : Reaching the Goals in the S21 : Gender Equality and the Environment
Le présent document été établi par Mme Beth Woroniuk et Mme Carolyn Hannan-Andersson, consultant.*

Contact : Mme Francesca Cook, tél. : 33 1 45 24 90 08 ; fax : 33 1 44 30 61 47 ; adresse électronique : francesca.cook@oecd.org. Division de la gestion stratégique de la coopération pour le développement.

74206

Ta. 18 - 28.01.99 - 05.02.99

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Complete document available on OLIS in its original format

TABLE DES MATIERES

PROMOUVOIR L'EGALITE HOMME-FEMME DANS LA POURSUITE DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE POUR LE XXIE SIECLE CONCERNANT L'EDUCATION, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT.....	5
I. Introduction	5
1. Rappels	5
2. Méthodologie	6
3. L'avenir	7
II. Observations et conclusions générales	7
1. Quel que soit le domaine considéré, la formulation de l'action à engager est d'autant meilleure qu'une attention accrue est portée aux questions d'égalité homme-femme	8
2. Des investissements sont indispensables pour (a) susciter une prise de conscience des liens entre les objectifs généraux et l'égalité homme-femme et (b) améliorer les compétences dans ce domaine	8
3. Comprendre les obstacles auxquels se heurte l'intégration des considérations d'égalité homme-femme facilite la mise en pratique de ce principe	9
4. Mettre l'accent sur l'égalité homme-femme ne va pas sans retombées pour le partenariat	10
5. Il faut tirer les enseignements des initiatives novatrices et les exploiter afin qu'elles ne restent pas un cas isolé de bonnes pratiques mais deviennent la norme	11
6. Les dispositifs de suivi de la mise en oeuvre des engagements souscrits à l'échelon international en matière d'égalité homme-femme offrent autant d'occasions stratégiques de promouvoir les objectifs de la Stratégie pour le XXIe siècle.....	11
7. Les changements opérés au plan institutionnel pour mettre en pratique la politique d'égalité entre hommes et femmes donnent des résultats	12
III. Promouvoir l'égalité homme-femme dans la poursuite des objectifs de la Stratégie pour le XXIe siècle concernant l'éducation	14
1. Quels sont les enjeux d'une approche intégrée de l'égalité homme-femme dans le domaine de l'éducation.....	14
2. Quelles sont les recommandations d'action formulées dans le rapport ?.....	15
3. Quels types de projets les organismes d'aide utilisent-ils à l'appui des objectifs de la Déclaration sur l'éducation pour tous et du Programme d'action ?	16
4. Quels types de programmes les organismes d'aide utilisent-ils ?	17
5. Points forts du rapport, diffusé dans sa version intégrale sous la cote DCD/DAC/WID(991) :	18

IV. Promouvoir l'égalité homme-femme dans la poursuite des objectifs de la Stratégie pour le XXI ^e siècle concernant la santé	19
1. Quels sont les enjeux d'une approche intégrée de l'égalité homme-femme dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation ?	20
2. Quelles sont les recommandations d'action formulées dans le rapport ?	22
3. Quelles mesures supplémentaires les organismes d'aide peuvent-ils prendre ?	24
4. Les Points forts du rapport, diffusé dans sa version intégrale sous la cote DCD/DAC/WID(99)2 :	25
V. Promouvoir l'égalité homme-femme dans la poursuite des objectifs de la Stratégie pour le XXI ^e siècle concernant l'environnement	25
1. Quels sont les enjeux d'une approche intégrée de l'égalité homme-femme dans les initiatives visant à promouvoir un environnement durable ?	26
2. Quelles sont les recommandations d'action formulées dans le rapport ?	26
3. Quelles sont les conclusions à tirer au niveau des organismes d'aide ?	28
4. Points forts du rapport, diffusé dans sa version intégrale sous la cote DCD/DAC/WID(99)3	29
VI. Recommandations à l'intention des Membres du CAD	29
1. Assurer le suivi des engagements souscrits à l'échelon international	29
2. Assurer le suivi des engagements souscrits au sein du CAD	30
3. Promouvoir la prise en compte des objectifs et considérations d'égalité homme-femme dans les autres domaines d'intervention	30
4. Faciliter la réalisation de travaux novateurs de collecte d'informations, de recherche et d'analyse	30

Encadrés

Le rôle des organismes bilatéraux de coopération pour le développement dans la mise en oeuvre du Programme d'action	8
Dispositions du Programme d'action concernant l'intégration de la problématique homme-femme	10

LISTE DES ABREVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
AGCD	Administration générale de la coopération pour le développement, Belgique
Asdi	Agence suédoise de coopération internationale pour le développement
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CAD	Comité d'aide au développement
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)
CIPD+5	Conférence (prévue en 1999) pour l'examen de l'avancement de la mise en oeuvre des engagements pris à la CIPD
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
DFID	Department for International Development, Royaume-Uni
GTZ	Agence allemande de coopération technique
MST	Maladie sexuellement transmissible
NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
NZODA	Agence néo-zélandaise d'aide publique au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
Pékin	Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995)
Pékin+5	Conférence (prévue en 2000) pour l'examen de l'avancement de la mise en oeuvre du programme d'action
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

**PROMOUVOIR L'EGALITE HOMME-FEMME DANS LA POURSUITE DES OBJECTIFS DE
LA STRATEGIE POUR LE XXIE SIECLE CONCERNANT L'EDUCATION, LA SANTE ET
L'ENVIRONNEMENT**

I. Introduction

1. Rappels

1. A la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (tenue à Pékin en 1995), les gouvernements du monde entier ont réaffirmé leur détermination à assurer l'égalité en droit entre les hommes et les femmes et à oeuvrer au renforcement du pouvoir des femmes. Le *Programme d'action* défini à cette occasion recense douze domaines critiques et les mesures à prendre dans ces derniers à l'appui de l'égalité homme-femme. Quelques mois plus tôt, à leur réunion à haut niveau de 1995, les Membres du CAD avaient de leur côté reconnu que l'égalité entre les hommes et les femmes était un objectif fondamental du développement et de la coopération pour le développement.¹

2. Dans leur rapport sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*², les Membres du CAD tiraient les enseignements de cinquante années de coopération pour le développement. Ils s'engageaient à promouvoir le développement par le partenariat et réaffirmaient leur adhésion aux objectifs convenus à l'échelon international dans les domaines économique, social et environnemental.

3. En 1997, le Groupe de travail du CAD sur l'égalité homme-femme s'est appliqué à mettre au point de nouvelles lignes directrices destinées à faciliter l'action engagée par les Membres à l'appui de ces objectifs, dans le respect des engagements souscrits à l'échelon international. C'est ainsi qu'en 1998 ont été officiellement approuvées les *Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement*. Nanti de cette reconnaissance officielle supplémentaire de l'égalité entre les hommes et les femmes en tant qu'objectif du développement, le Groupe de travail a entrepris d'étudier comment les organismes d'aide s'y sont pris pour remédier aux problèmes d'égalité homme-femme dans les domaines de l'éducation, de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et de l'environnement, partant du principe que les mesures prises en faveur de l'égalité homme-femme sont également déterminantes pour la réalisation des objectifs fixés dans la *Stratégie pour le XXIe siècle*.

4. Ce qui intéressait avant tout le Groupe de travail c'était de savoir comment les questions d'égalité homme-femme étaient intégrées dans le cadre général du partenariat. Même si l'analyse portait principalement sur les organismes et ministères chargés de la coopération pour le développement -- leurs politiques, leurs stratégies, leurs projets, les compétences dont ils disposent et leurs méthodes de travail -- il est manifeste que c'est aux partenaires (pouvoirs publics et groupes cibles eux-mêmes) qu'il revient

1. *Egalité entre les hommes et les femmes. Vers un développement durable centré sur la personne*, mai 1995, réunion à haut niveau.

2. Qu'ils ont entériné à leur trente-quatrième réunion à haut niveau, les 5 et 6 mai 1996.

d'arrêter la stratégie générale en matière de développement et d'égalité homme-femme. Les Membres du CAD n'en ont pas moins des responsabilités à assumer dans cette relation. Ainsi qu'il est souligné dans les *Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes*, "les Membres du CAD ne pourront soutenir les efforts de leurs partenaires que si leurs propres politiques et procédures traduisent un réel souci de promouvoir l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes".

2. *Méthodologie*

5. Le présent document fournit une synthèse des trois documents suivants, dont il extrait la substantifique moelle :

- ◆ Reaching the Goals in the S21 : Gender Equality and Education [DCD/DAC/WID(99)1] ;
- ◆ Reaching the Goals in the S21 : Gender Equality and Health [DCD/DAC/WID(99)2] ;
- ◆ Reaching the Goals in the S21 : Gender Equality and the Environment [DCD/DAC/WID(99)3].

6. Ces documents reposent sur un inventaire ou un examen (réalisé en 1997) des dispositions prises par les Membres du CAD pour intégrer les considérations d'égalité homme-femme dans leurs programmes relatifs à ces divers thèmes ou domaines. La méthodologie utilisée s'apparentait à une forme expérimentale de "rapide tour d'horizon", s'appuyant sur une documentation émanant pour l'essentiel des services centraux et des entretiens avec des membres de ces derniers. Ont participé à cet exercice les organismes qui le souhaitaient, lesquels n'étaient pas forcément les mêmes pour les différents domaines étudiés.

7. Les équipes chargées des diverses études ont établi sur chaque organisme un rapport à usage purement interne. Avec le concours des autres membres de son équipe, le coordonateur a ensuite rédigé un rapport général de synthèse. Chacun de ces rapports de synthèse passe en revue les résultats obtenus, les enseignements à en tirer, les pratiques menant au succès mais aussi les obstacles rencontrés et les occasions manquées, ainsi que les domaines sur lesquels devront porter les travaux futurs. Même si de multiples questions sont abordées dans ces documents, l'exercice n'en a pas moins ses limites. Comme on s'est contenté de procéder à un rapide tour d'horizon, il n'a pas été possible d'opérer des recoupements avec ce qui se passe sur le terrain et les évaluateurs ont dû s'en remettre à ce qui ressortait des compte rendus de projets, des documents mis à leur disposition par les organismes participants et des entretiens avec les agents des services centraux.

8. Les travaux ont été réalisés sous la supervision de l'Asdi par trois équipes internationales de consultants.³ De plus amples précisions sur la méthodologie retenue sont fournies dans les documents de

3. L'équipe chargée du secteur de l'éducation comprenait Janne Lexow (coordonatrice), Juliet Hunt, Karin Hyde, Nelly Stromquist et Nicola Swainson auxquelles ont outre apporté leur concours Vibecke Kubberud et Annelene Ror. L'équipe qui s'est occupée des questions de santé et de droits en matière de sexualité et procréation était composée de Rounaq Jahan (coordinatrice), Nilufar Ahmad, Juliet Hunt, Barbara Klugman, Johanna Schalkwyk et Margrethe Silberschmidt. L'étude consacrée à l'environnement a quant à elle été confiée à Beth Woroniuk (coordonatrice), Juliet Hunt et Tabeth Matiza Chiuta.

référence. Le présent rapport en récapitule les principales conclusions, dont il tire des recommandations pour l'action des pouvoirs publics -- à la fois sur un plan général et dans chacun des domaines considérés.

3. *L'avenir*

9. Maintenant que les gouvernements et les organisations non gouvernementales entreprennent de se préparer à "Pékin+5" (prévu pour le milieu de l'an 2000), les organismes de coopération pour le développement seront appelés à rendre compte de l'action qu'ils ont engagée. Se sont-ils montrés à la hauteur des engagements souscrits par leurs gouvernements lors de l'adoption du *Programme d'action* ? Qu'ont-ils fait pour appuyer les efforts déployés par leurs partenaires afin de traduire ce *Programme d'action* dans les faits et pour assurer la complète prise en considération des questions d'égalité homme-femme dans les programmes et projets ?

10. Les conclusions qui se dégagent des études susmentionnées peuvent également se révéler utiles pour aider les Membres du CAD à examiner les suites données à la déclaration de la réunion à haut niveau de 1995, "Egalité entre les hommes et les femmes. Vers un développement durable centré sur la personne", aux *Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement* (1998) et à la *Stratégie pour le XXIe siècle* (1996).

II. Observations et conclusions générales

11. La présente section résume les conclusions qui se dégagent des trois études concernant les moyens employés par les organismes de coopération pour le développement pour assurer la prise en compte des considérations d'égalité entre hommes et femmes dans leur action en faveur, respectivement, de l'éducation, de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, et de l'environnement. Chacune de ces études met en évidence de grandes différences d'un organisme à l'autre sur divers plans : taille, priorités assignées aux programmes, degré de décentralisation de la prise des décisions, point jusqu'auquel est poussée l'application du principe du partenariat. Malgré ces différences, les trois rapports parviennent à un certain nombre de conclusions identiques.

Le rôle des organismes bilatéraux de coopération pour le développement dans la mise en oeuvre du Programme d'action

Même s'il est clairement spécifié dans le Programme d'action que c'est aux gouvernements de prendre les mesures voulues pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, y sont aussi énumérées un certain nombre d'actions précises que doivent engager les organismes bilatéraux de coopération pour le développement. A titre d'exemple, les gouvernements y conviennent que ces organismes s'appliqueront à :

- réduire l'analphabétisme féminin à la moitié au moins de son taux de 1990 (paragraphe 81) ;
- promouvoir le respect mutuel et l'égalité dans les relations entre les sexes et, en particulier, à fournir aux adolescents l'éducation et les services dont ils ont besoin pour pouvoir vivre leur sexualité de façon constructive et responsable (paragraphe 108) ;
- inciter les institutions sociales, économiques, politiques et scientifiques à se préoccuper de la dégradation de l'environnement et des conséquences qui en résultent pour les femmes (paragraphe 254).

1. *Quel que soit le domaine considéré, la formulation de l'action à engager est d'autant meilleure qu'une attention accrue est portée aux questions d'égalité homme-femme*

12. Tous les organismes ont certes arrêté une politique ou une stratégie à l'égard de l'égalité entre hommes et femmes et du renforcement du pouvoir des femmes, mais tous ne se sont pas pour autant donnés pour principe de veiller à l'égalité homme-femme dans tous leurs domaines d'intervention. Et même lorsque, dans le principe, l'égalité entre les hommes et les femmes est considérée comme un objectif transversal valant dans tous les domaines d'intervention, il est rare que ce principe soit effectivement suivi d'effets. On ne se préoccupe généralement pas de chercher à savoir comment et pourquoi l'égalité homme-femme est liée à la réalisation de tel ou tel autre objectif. Les politiques relatives à l'environnement, par exemple, font rarement état de la relation qui existe entre la viabilité écologique et l'égalité homme-femme.

2. *Des investissements sont indispensables pour (a) susciter une prise de conscience des liens entre les objectifs généraux et l'égalité homme-femme et (b) améliorer les compétences dans ce domaine*

13. Les trois rapports mettent en évidence une certaine difficulté à percevoir l'interdépendance qui existe entre les grands objectifs poursuivis dans un domaine particulier et les objectifs d'égalité homme-femme, et aussi des divergences de vues quant à ce que recouvre une stratégie de prise en compte systématique des considérations d'égalité entre les hommes et les femmes.

14. Le rapport consacré au secteur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation fait apparaître un certain désarroi face aux notions d'intégration de la problématique homme-femme et de ciblage sur l'égalité homme-femme (en particulier sur le point de savoir en quoi ce dernier diffère d'un ciblage sur les femmes). Les femmes constituant une fraction importante des groupes visés par de

nombreux programmes et projets dans le domaine de la santé, le personnel des organismes d'aide en déduit souvent que les questions d'égalité homme-femme y sont de ce fait réglées. Or, ces programmes et projets ne tiennent pas compte des conséquences que les disparités entre hommes et femmes ont sur les plans de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation.

15. Le rapport relatif au secteur de l'éducation montre pour sa part les interrogations que suscite la notion de stratégie d'intégration des considérations d'égalité homme-femme. Dans certains cas, les agents des organismes d'aide en sont venus à la conclusion qu'une telle stratégie excluait toute action spécifiquement axée sur les femmes. Or, à propos de la prise en compte de la problématique homme-femme, le Programme d'action de Pékin préconise ouvertement la mise en oeuvre d'initiatives ciblées directement sur les femmes, qui contribuent au renforcement du pouvoir des femmes et visent expressément à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.

16. Quant au rapport concernant le secteur de l'environnement, il en ressort non seulement que le personnel des organismes d'aide ne voit pas toujours la complémentarité qui peut exister entre les objectifs environnementaux et les objectifs d'égalité homme-femme mais en outre que ces deux catégories d'objectifs se font concurrence au niveau de l'affectation des ressources et en tant que centres d'intérêt. Il serait donc extrêmement utile d'aider le personnel à mieux appréhender quand et comment ces objectifs se renforcent mutuellement.

3. Comprendre les obstacles auxquels se heurte l'intégration des considérations d'égalité homme-femme facilite la mise en pratique de ce principe

17. Les bonnes pratiques recensées dans les rapports ne constituent encore que quelques exemples isolés. Même lorsque le principe en est clairement posé, il ne semble pas qu'une attention soit systématiquement portée à l'égalité homme-femme dans la conception et la mise en oeuvre des programmes et projets. Il y a à cela plusieurs raisons. Parmi les explications proposées dans les rapports figurent les suivantes :

- Faute de politique clairement définie, les objectifs mesurables autour desquels articuler l'action et au regard desquels mesurer les progrès accomplis font défaut -- aussi bien au niveau de l'organisme dans son ensemble que de chaque programme. Dans les rares cas où un objectif précis a été fixé, il renvoie généralement à un indicateur superficiel de la relation entre hommes et femmes. Les indicateurs utilisés dans le secteur de l'éducation, par exemple, font habituellement une large place aux questions d'accès (taux d'inscription, etc.) mais laissent de côté le problème de la qualité.
- L'égalité homme-femme soulève des problèmes complexes et renvoie à de multiples aspects qui peuvent influencer des choix individuels aux décisions internationales. Tout changement dans ce domaine passe forcément par une stratégie diversifiée s'inscrivant dans le long terme.
- L'approfondissement des questions d'égalité homme-femme n'entre pas dans le processus normal de planification de la plupart des organismes de coopération pour le développement. Il requiert des outils spécifiques qui jouent souvent un rôle marginal dans les procédures courantes.
- Le personnel des organismes d'aide et les partenaires ne disposent souvent pas des compétences voulues pour traiter de ces questions. Les appels répétés à l'adoption de cadres

holistiques et de nouvelles approches de la planification du développement obligent le personnel des organismes d'aide à revoir ses méthodes de travail dans un environnement général de plus en plus difficile. C'est ainsi qu'il lui est, par exemple, demandé de recourir à des modes participatifs de planification en même temps que de mettre l'accent sur les résultats et de porter attention à des priorités de caractère général comme l'égalité entre les hommes et les femmes et l'éradication de la pauvreté, et ce souvent alors même que les ressources mises à sa disposition ne cessent de s'effriter.

- Le changement et l'action en faveur d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes rencontrent une certaine opposition -- au sein des organismes d'aide aussi bien que chez les partenaires.
- Souvent, l'innovation et la prise de risque ne sont pas récompensées dans les organismes d'aide.

4. *Mettre l'accent sur l'égalité homme-femme ne va pas sans retombées pour le partenariat*

Dispositions du Programme d'action concernant l'intégration de la problématique homme-femme

“... les gouvernements et les autres acteurs devraient encourager l'adoption de mesures énergiques et visibles visant à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes afin d'en analyser les conséquences sexospécifiques, avant toute décision.” (paragraphe 202)

18. Une constatation qui se dégage des trois rapports est que, même si les organismes de coopération pour le développement diffèrent par leurs méthodes de travail et la perspective sous-tendant leur action, le modèle du partenariat tend cependant à s'imposer de plus en plus. Ainsi qu'il est souligné dans la *Stratégie pour le XXIe siècle*, c'est à chaque pays en développement et à ses habitants de prendre en main leur propre développement. Les organismes de coopération pour le développement doivent pour leur part s'en tenir à un rôle de soutien. Les rapports montrent bien à quel point il importe de respecter le cadre national et de s'y adapter. A cet égard, ils mettent en évidence les priorités suivantes :

- *Doter le personnel des organismes d'aide des capacités voulues pour engager un dialogue sur les questions d'égalité homme-femme* : Etant donné l'importance grandissante que revêt le dialogue, le personnel des organismes d'aide ne se contente plus de concevoir les projets mais est de plus en plus associé au débat sur les mesures à prendre ou sur des thèmes particuliers. Il faut donc lui fournir les compétences et les informations voulues pour qu'il puisse intégrer les questions d'égalité homme-femme dans le débat. Dans les rapports, il est fait observer que les engagements souscrits en matière d'égalité homme-femme dans le cadre de documents tels que Action 21, L'éducation pour tous et le programme d'action de la CIPD, qui traduisent des objectifs communs de la communauté internationale, pourraient être mieux exploités dans le dialogue sur les mesures à prendre.
- *Renforcer la capacité des institutions nationales de prendre en compte les questions d'égalité homme-femme dans les décisions concernant les autres domaines d'intervention des pouvoirs publics* : Tout comme le personnel des organismes d'aide, les partenaires doivent bénéficier d'un soutien et d'une assistance pour parvenir à intégrer effectivement les considérations d'égalité homme-femme dans leurs initiatives. Il est souligné dans les rapports que les instances gouvernementales comme les ONG manquent de capacités dans ce

domaine. Le plus efficace pour rehausser les compétences en matière d'égalité homme-femme est de procéder dans le cadre d'initiatives générales de renforcement des capacités. Le fait qu'il faut porter attention aux questions d'égalité homme-femme trouve ainsi peu à peu sa place dans les pratiques courantes au lieu d'apparaître comme un élément distinct qui s'y rajoute.

- *Elargir le dialogue en y associant des défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes, des organisations non gouvernementales et des mouvements féminins* : Bien trop souvent, le dialogue se limite à des consultations entre les organismes d'aide et les instances gouvernementales. Il y aurait tout à gagner à y associer des acteurs non gouvernementaux, en particulier des personnes et des organisations s'occupant des problèmes d'égalité homme-femme. L'efficacité de cette participation sera sans doute d'autant meilleure que ces organisations bénéficieront d'un soutien et de ressources supplémentaires.
- *Appuyer les stratégies arrêtées localement* : Il n'est pas rare que les gouvernements partenaires aient entrepris de prendre de dispositions pour donner suite aux engagements internationaux qu'ils ont souscrits dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes. Or, il arrive que le personnel des organismes d'aide n'ait pas connaissance de ces dispositions. Les rapports insistent par ailleurs sur la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles à l'appui de ces stratégies locales et de la réalisation des objectifs de la *Stratégie pour le XXI^e siècle*.

5. *Il faut tirer les enseignements des initiatives novatrices et les exploiter afin qu'elles ne restent pas un cas isolé de bonnes pratiques mais deviennent la norme*

19. Les trois rapports fournissent des exemples concrets de mesures prises par tel ou tel organisme d'aide pour assurer l'intégration des considérations d'égalité homme-femme -- dans les documents stratégiques, dans divers programmes ou projets (notamment des programmes régionaux ou en faveur de la réforme sectorielle), dans le dialogue sur les mesures à prendre, dans la conception des outils méthodologiques, dans les travaux de recherche et dans les évaluations. Ces exemples peuvent donner des idées pour orienter les efforts futurs.

6. *Les dispositifs de suivi de la mise en oeuvre des engagements souscrits à l'échelon international en matière d'égalité homme-femme offrent autant d'occasions stratégiques de promouvoir les objectifs de la Stratégie pour le XXI^e siècle*

20. Les conférences organisées par les Nations Unies depuis 1990 ont permis à la communauté internationale de définir un programme d'action commun dans tout un éventail de domaines liés au développement. Il s'en est par ailleurs dégagé l'expression d'une volonté manifeste d'oeuvre à l'égalité entre les hommes et les femmes au travers de toutes les initiatives d'aide au développement. Les organismes de coopération pour le développement pourraient faire davantage pour exploiter les engagements pris dans ce cadre, aussi bien dans le dialogue sur les mesures à prendre que dans la planification de leurs activités.

7. Les changements opérés au plan institutionnel pour mettre en pratique la politique d'égalité entre hommes et femmes donnent des résultats

21. L'action générale engagée dans les organismes d'aide pour encourager l'adoption de stratégies intégrées favorisant l'égalité homme-femme peut avoir des retombées au niveau sectoriel. Un effort global visant à reconnaître à l'égalité homme-femme sa 'juste place' dans les principes fondamentaux régissant les activités des organismes d'aide se traduit par une attention accrue portée à cette question dans la formulation des programmes. Parmi les problèmes d'ordre institutionnel recensés dans les rapports, figurent les suivants :

- Directives et obligations de compte :
 - Les orientations censées régir l'action dans le domaine de l'égalité homme-femme sont plus ou moins précises selon les secteurs visés (c'est peut-être dans le secteur de l'éducation que se manifeste le plus grand souci des questions d'égalité entre les hommes et les femmes).
 - Cependant, même dans ce dernier secteur, les progrès et résultats concrets demandés semblent ne l'être que pour la forme.
- Procédures organisationnelles :
 - Les analyses fondées sur la méthode du cadre logique et autres outils de planification n'incorporent encore pas systématiquement des indicateurs de l'égalité homme-femme. Il est donc malaisé pour le personnel des organismes d'aide de rechercher des moyens de réorienter les programmes afin d'y faire une plus large place aux problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes.
 - Au dire des organismes d'aide qui ont recours à des méthodes participatives, celles-ci faciliteraient une prise de conscience des problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes. Il faut veiller à y tenir compte des rôles différents qui reviennent aux hommes et aux femmes et des inégalités existant entre les hommes et les femmes.
 - Il est cependant noté dans un des rapports que, même lorsqu'est présente la volonté de recourir à des méthodes participatives, les règles et procédures appliquées par les gouvernements et les organismes d'aide peuvent empêcher une véritable consultation et une participation digne de ce nom des bénéficiaires.
 - Les documents de référence recensent divers instruments qui peuvent se révéler utiles pour traiter les questions d'égalité homme-femme dans tel ou tel secteur. Il y est toutefois fait observer que l'existence de ces instruments n'est pas à elle seule suffisante. Or rares sont souvent les informations qui aideraient à savoir quand et comment utiliser ces instruments. Sans compter que ces derniers doivent être adaptés en fonction des méthodes de travail de chaque organisme et de son degré d'adhésion au principe du partenariat. Si l'on en croit les documents de référence, le personnel souhaiterait par ailleurs disposer d'outils plus nombreux et d'orientations précises.
- Compétences :
 - La capacité que manifestent les divers organismes d'intégrer les considérations d'égalité homme-femme est très variable. Les trois documents de référence font état de

difficultés à comprendre comment les questions d'égalité homme-femme se raccordent aux divers secteurs d'intervention. Les rapports insistent également sur les qualités nécessaires pour nouer et entretenir des contacts et des relations avec un large éventail de partenaires (y compris les défenseurs locaux de l'égalité entre les hommes et les femmes).

- L'existence de compétences spécialisées (notamment, sur le terrain, de spécialistes sectoriels possédant une bonne connaissance des questions d'égalité homme-femme et donc aptes à tenir compte de cette dimension dans leurs analyses sectorielles) constitue un soutien analytique et stratégique essentiel.
- La formation paraît contribuer utilement à susciter une prise de conscience des problèmes d'égalité homme-femme mais semble être un moyen moins efficace d'aider le personnel à leur faire une plus large place dans ses activités quotidiennes. Il faut trouver de nouvelles structures et méthodes de formation afin de faire comprendre aux membres du personnel en quoi et pourquoi les problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes ont de l'importance dans leur domaine de compétence et de leur apprendre comment oeuvrer avec les partenaires à la réalisation des objectifs poursuivis en la matière.

III. Promouvoir l'égalité homme-femme dans la poursuite des objectifs de la Stratégie pour le XXI^e siècle concernant l'éducation

L'égalité homme-femme dans le domaine de l'éducation	
Engagements au sein du CAD	Engagements internationaux
<p>Objectifs de la Stratégie pour le XXI^e siècle</p> <p>"2. Développement social : Des progrès notables doivent être accomplis dans les domaines de l'enseignement primaire, de l'égalité entre les sexes..."</p> <p>a) Assurer une éducation primaire à tous les habitants de tous les pays d'ici 2015.</p> <p>b) Obtenir des avancées indéniables vers l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes en supprimant toute discrimination entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005.</p> <p>Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement</p> <p>"Les Membres du CAD peuvent soutenir l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de l'éducation moyennant, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'octroi d'une aide aux gouvernements pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies visant à accroître le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et aux niveaux supérieurs, et pour leur permettre de continuer à investir dans ces secteurs dans le contexte de réformes économiques et d'ajustements structurels ; – le soutien à l'élaboration de programmes d'études et de matériels pédagogiques de nature à promouvoir des attitudes positives à l'égard des femmes et de véritables partenariats entre les hommes et les femmes. 	<p>L'éducation pour tous (Jomtien, 1990)</p> <p>"La priorité absolue devrait être d'assurer l'accès des filles et des femmes à l'éducation et d'améliorer la qualité de la formation qui leur est dispensée, ainsi que de lever tous les obstacles à leur participation active. Tous les stéréotypes sexuels sont à bannir de l'éducation." (article 3, para.3)</p> <p>Programme d'action -- Domaines critiques B. Education et formation des femmes -- Objectifs stratégiques :</p> <p>B.1 Assurer un accès égal à l'éducation</p> <p>B.2 Eliminer l'analphabétisme féminin</p> <p>B.3 Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente</p> <p>B.4 Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires</p> <p>B.5 Allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application</p>

1. *Quels sont les enjeux d'une approche intégrée de l'égalité homme-femme dans le domaine de l'éducation ?*

22. De nombreux engagements internationaux proclament la nécessité d'assurer à tout individu une formation de base et de garantir aux filles et aux femmes l'accès à un enseignement de qualité. Les

considérations liées à l'égalité et aux différences entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation interviennent sur plusieurs plans importants :

- L'accès et la participation des garçons et des filles, des femmes et des hommes, aux programmes d'enseignement (et la prise en compte des facteurs économiques et sociaux plus généraux ayant une incidence sur l'accès à l'éducation).
- La qualité de l'enseignement (contenu de l'enseignement, matériel disponible, élaboration des programmes, formation pédagogique, gamme des programmes proposés, investissements en faveur des différents niveaux d'enseignement).
- L'élimination des stéréotypes sexuels et la promotion d'une image plus équitable des femmes et des hommes (les programmes d'enseignement peuvent contribuer de façon positive à l'égalité entre hommes et femmes).

2. *Quelles sont les recommandations d'action formulées dans le rapport ?*

- *Préciser les objectifs et les éléments d'une stratégie intégrée* : Il faut s'attacher à mieux faire comprendre en quoi l'égalité homme-femme peut contribuer à la réalisation d'autres objectifs plus vastes en matière d'éducation. Il convient également de veiller à la prise en compte des problèmes de qualité de l'enseignement, et de mieux faire comprendre comment les programmes expressément conçus pour les femmes s'insèrent dans une stratégie intégrée.
- *Consolider les engagements internationaux* : La prise en compte de la dimension de l'égalité homme-femme dans les actions de coopération pour le développement concernant l'éducation est un objectif clairement proclamé dans différents engagements internationaux, notamment la Déclaration mondiale sur *l'Education pour tous* et le *Programme d'action* de Pékin. Malgré ce consensus international, la réunion tenue à Amman en 1996 pour évaluer les suites données à la Déclaration sur *l'Education pour tous*, a révélé que la réduction des inégalités entre hommes et femmes était l'un des domaines où les progrès réalisés étaient les moins importants.
- *S'orienter vers une approche holistique* : Il faut passer d'une approche des questions d'éducation centrée sur un ou deux paramètres seulement (par exemple, les taux de scolarisation), à une analyse des conséquences en termes d'égalité homme-femme de l'ensemble des aspects du système d'éducation. Les projets devraient porter sur des ensembles de questions connexes et non plus sur des facteurs isolés. Il conviendrait de traiter simultanément une multiplicité d'aspects interdépendants comme les pratiques pédagogiques, l'environnement scolaire, les programmes et les manuels scolaires, et d'analyser pourquoi et comment ils influent sur l'égalité entre hommes et femmes.
- *Aller au-delà des questions d'accès à l'éducation* : Les projets et programmes éducatifs qui donnent de bons résultats ne se limitent pas aux questions d'égalité d'accès et de disparité des taux de scolarisation entre les hommes et les femmes. Ils s'intéressent également à la qualité et au contenu de l'enseignement ainsi qu'au renforcement de l'autonomie des femmes à tous les niveaux. Actuellement, les stratégies destinées à promouvoir l'accès à l'éducation et celles qui mettent l'accent sur le contenu et l'amélioration des pratiques

pédagogiques sont souvent considérées comme antinomiques. Or ces stratégies peuvent être complémentaires, même si elles ont chacune leurs spécificités.

- *Mettre à profit les programmes concernant l'éducation pour sensibiliser aux questions d'égalité homme-femme à ce niveau d'intervention* : Les programmes concernant l'éducation mobilisent souvent plusieurs donateurs au service de la reformulation des politiques nationales d'éducation et du redéploiement des ressources et des institutions. Les autorités nationales demandent parfois aux donateurs de panacher, dans des proportions qui peuvent varier, aide-programme, projets et activités de coopération technique. Compte tenu de la portée et de l'impact de ces initiatives, il est indispensable d'évoquer les questions d'égalité homme-femme au stade le plus précoce possible.
- *Recourir à des approches participatives* : Les organismes ayant eu recours à des approches de type participatif pour la mise en oeuvre ou l'évaluation de projets affirment qu'elles ont contribué à une meilleure prise de conscience des problèmes d'égalité homme-femme. Bien que ces approches nécessitent un gros investissement en temps, elles ne sont pas nécessairement coûteuses par rapport à d'autres formes d'intervention et contribuent à la viabilité à long terme des activités.
- *Elargir le cercle des partenaires impliqués* : Il serait important d'associer des femmes et des organisations locales spécialisées dans les actions en faveur de l'égalité homme-femme. Des ressources devraient être débloquées pour permettre aux défenseurs locaux de l'égalité homme-femme de participer à la planification et à la mise en oeuvre des programmes et des projets. La plupart des organismes d'aide ont coutume d'établir des partenariats qui intègrent d'autres acteurs qu'eux-mêmes et les instances gouvernementales, notamment des étudiants, des enseignants, les communautés locales, les autorités locales et des organisations non gouvernementales.
- *Mobiliser suffisamment de ressources pour atteindre les objectifs fixés* : Le rapport pose la question de savoir si les objectifs fixés au niveau international peuvent être atteints compte tenu des ressources actuellement disponibles. Il affirme que pour réduire les inégalités entre hommes et femmes dans l'enseignement primaire et secondaire et permettre à toute personne d'acquérir les compétences essentielles en lecture, écriture et calcul, il faudrait que les donateurs bilatéraux investissent des ressources beaucoup plus importantes en faveur de l'enseignement de base.

3. *Quels types de projets les organismes d'aide utilisent-ils à l'appui des objectifs de la Déclaration sur l'éducation pour tous et du Programme d'action ?*

23. Le rapport passe en revue 14 types de projets financés par des organismes d'aide. Il fournit également plusieurs exemples concrets. Les projets mentionnés ont notamment pour objectif :

- *de rendre les écoles plus accessibles*, par exemple en réduisant la distance que les filles doivent parcourir pour se rendre à l'école, en construisant des écoles communales et en aménageant des lavabos séparés et des toilettes fermées.

- *d'améliorer la qualité de l'enseignement* grâce à la formation des enseignants en cours de service et à l'incorporation d'un module de sensibilisation aux questions d'égalité homme-femme dans les programmes de formation pédagogique.
- *d'abaisser le coût que représente pour les parents l'éducation de leurs filles*, notamment grâce à l'octroi de bourses d'études, à la fourniture de manuels scolaires et d'uniformes, et à l'aménagement de structures de garde des jeunes enfants avant le début des classes ou pendant la journée.
- *de mieux faire comprendre aux parents et à la population locale* l'importance que revêt l'éducation des filles, ceci grâce à des approches de type participatif.

4. *Quels types de programmes les organismes d'aide utilisent-ils ?*

24. Le rapport examine deux catégories d'initiatives s'insérant dans des programmes : les programmes sectoriels portant sur la réforme du système éducatif, et les mesures en faveur d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les bénéficiaires de bourses d'études.

- a) *Les programmes sectoriels* exigent que s'instaurent entre les pays bénéficiaires et les donateurs un nouveau type de relations accordant une plus grande place que par le passé au dialogue sur les actions à mener et à la coordination entre les donateurs. L'approche globale qui caractérise, ces programmes multiplie les possibilités de prise en compte des objectifs liés à l'égalité homme-femme. Elle permet aussi à ces programmes d'avoir une influence sur les capacités nationales en matière d'éducation, la révision des programmes de formation, les manuels scolaires, la formation pédagogique et les mécanismes de participation de la population locale. Bien que ce genre de programme soit relativement récent et que les exemples de prise en compte systématique des préoccupations liées à l'égalité homme-femme soient peu nombreux, on a pu constater que le respect des conditions suivantes pouvait contribuer au succès de ce type de stratégies :
- La dimension égalité homme-femme doit être soigneusement prise en compte lors de la formulation des politiques nationales.
 - Une analyse approfondie du contexte social et de la situation au regard de l'équité entre hommes et femmes doit être effectuée afin de bien comprendre le contexte dans lequel s'insère le programme.
 - Le dialogue sur les politiques à suivre doit bénéficier de la contribution des spécialistes des questions d'égalité homme-femme. Le personnel des organismes d'aide comme ses interlocuteurs dans les pays partenaires ont souvent besoin de pouvoir compter sur le soutien de ces derniers -- assistance technique, résultats de travaux de recherche, statistiques, etc.
 - Les partenariats doivent être élargis afin d'inclure les organisations féminines et d'autres membres de la société civile qui militent pour l'égalité homme-femme.
 - Les organismes d'aide et les autorités nationales doivent avoir une vision claire de la stratégie à employer pour réduire les inégalités entre hommes et femmes.

- Les moyens, les procédures et les systèmes en place au niveau national doivent être adaptés à la prise en compte des questions d'égalité homme-femme soit aux stades de la planification et de la mise en oeuvre des activités.
- b) A partir de l'expérience de deux organismes, le rapport décrit des stratégies qui ont permis d'obtenir une augmentation significative de la proportion de femmes bénéficiaires d'une **bourse d'études**. L'objectif de représentation équilibrée des hommes et des femmes a été au centre du dialogue avec les pays partenaires. Les stratégies qui ont fait leurs preuves ont notamment consisté à :
 - fixer des objectifs précis pour progresser sur la voie de l'égalité entre hommes et femmes, et négocier avec les partenaires les actions à mener pour atteindre ces objectifs dans un délai raisonnable, dans le cadre d'un accord de partenariat ;
 - accorder des bourses pour différents programmes de formation, notamment des programmes courts et des formations dispensées dans le pays d'origine ;
 - réviser en les assouplissant les critères d'attribution des bourses, notamment le niveau d'études exigé, la discipline étudiée, le niveau de compétences linguistiques, le délai accordé aux bénéficiaires d'une bourse pour perfectionner leurs compétences linguistiques, et la limite d'âge pour pouvoir postuler -- tous ces critères pouvant avoir une influence sur la capacité respective des hommes et des femmes de profiter des programmes de bourses d'études.

5. *Points forts du rapport, diffusé dans sa version intégrale sous la cote DCD/DAC/WID(99)1 :*

- Une réflexion sur la prise en compte de l'objectif d'égalité homme-femme dans les programmes sectoriels ;
- Des informations détaillées sur des projets qui ont apporté une réponse constructive au problème de la scolarisation des filles et des femmes ; enfin,
- Une annexe fournissant des exemples concrets d'initiatives considérées comme des expériences réussies d'intégration des questions de l'égalité homme-femme dans les programmes concernant l'éducation.

IV. Promouvoir l'égalité homme-femme dans la poursuite des objectifs de la Stratégie pour le XXI^e siècle concernant la santé

L'égalité homme-femme dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation	
Engagements au sein du CAD	Engagements internationaux
<p>Objectifs de la Stratégie pour le XXI^e siècle "2. Développement social : des progrès notables doivent être accomplis dans les domaines... des soins élémentaires de santé et de la planification familiale..."</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le taux de mortalité maternelle doit être réduit des trois quarts d'ici 2015. – Dans le cadre de systèmes de soins de santé primaires, tous les individus en âge de procréer doivent avoir accès, le plus rapidement possible et au plus tard en 2015, à la santé génésique, et notamment à des méthodes sûres et fiables de planification familiale. <p>Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement "Les Membres du CAD peuvent aider les pays partenaires à intégrer l'égalité homme-femme dans le secteur de la santé au moyen d'initiatives à l'appui, par exemple, des aspects ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une planification et des services sanitaires qui tiennent compte des besoins des femmes et des jeunes filles en matière de soins de santé tout au long de leur existence, et non pas seulement en liaison avec la maternité et les soins aux enfants ; – des politiques et des programmes reposant sur la prise en considération de l'hygiène sexuelle et de la santé génésique et des droits correspondants des hommes et des femmes, ainsi que sur la reconnaissance des liens existant entre l'égalité et l'exercice de ces droits ; – des stratégies qui prévoient, à l'intention des hommes et des femmes, des activités concernant la santé des enfants, la régulation des naissances et les pratiques sexuelles sans risques, et qui tiennent compte des droits et des responsabilités des hommes en la matière." 	<p>Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), résumé du programme d'action "... promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement. De plus, les Etats devraient prendre toutes les mesures appropriées pour assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, un accès universel aux services de santé, y compris ceux qui ont trait à la santé en matière de reproduction, qui comprend la planification familiale et la santé en matière de sexualité. Les principes réaffirment le droit fondamental pour tout couple, et tout individu, de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance, et de disposer de l'information, de l'éducation et des moyens voulus en la matière."</p> <p>Programme d'action de Pékin - Domaine critique C : les femmes et la santé - Objectifs stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> C.1 Elargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité C.2 Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes C.3 Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/sida et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation C.4 Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes C.5 Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine.

1. *Quels sont les enjeux d'une approche intégrée de l'égalité homme-femme dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation ?*

25. Le rapport, qui s'appuie sur l'analyse et les conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et sur le Programme d'action de Pékin, propose un cadre analytique pour préciser quels sont les enjeux de l'égalité homme-femme dans ce domaine. Il part du principe que l'inégalité entre les hommes et les femmes (en d'autres termes, l'inégalité au niveau des rôles sociaux) est un déterminant majeur de la santé. C'est pourquoi, il faut aborder les questions d'égalité si l'on veut améliorer la santé générale de la population. Trois propositions sont énoncées :

- L'inégalité entre les hommes et les femmes dans la société, qui se manifeste par des disparités en matière d'éducation, de revenu, de charge de travail et d'autonomie, influe sur la santé des hommes et des femmes.
- L'inégalité entre les hommes et les femmes se traduit par un accès inégal des femmes aux services de santé et un traitement inégal de celles-ci par le système de santé.
- Si l'on veut promouvoir l'égalité homme-femme dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, il faut prendre des mesures non seulement dans le secteur de la santé pour améliorer l'accès des femmes aux soins de santé et réorienter le système de santé, mais aussi dans d'autres secteurs comme l'éducation, l'emploi, les droits reconnus par la loi et la participation à la vie politique.

Cadre permettant d'appréhender l'égalité homme-femme dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation

L'inégalité entre les hommes et les femmes dans la société influe sur les aspects suivants :	Causes :	Moyens d'y remédier :
Santé des hommes et des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Différences entre les hommes et les femmes concernant le degré d'autonomie (plus grande vulnérabilité des femmes à la violence, maladies sexuellement transmissibles, grossesse non désirée, mortalité résultant d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions). - Risque plus élevé de pauvreté chez les femmes lié à une législation discriminatoire sur les droits économiques, à des pratiques discriminatoires dans l'économie, l'éducation (vulnérabilité à une mauvaise alimentation, mortalité maternelle). - Pratiques culturelles (par exemple, déséquilibres au détriment des femmes et des filles en ce qui concerne la répartition de la nourriture, mutilation génitale chez la femme). - Division du travail (risques de maladies professionnelles différents pour les hommes et les femmes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des droits des femmes à l'autonomie en ce qui concerne la maîtrise de la sexualité et de la fécondité, droits de décision concernant le mariage et les pratiques sexuelles (approche des droits de l'homme). - Etablissement de liens avec des politiques et secteurs connexes (par exemple, agriculture/sécurité alimentaire, alimentation, eau et hygiène publique, médias, éducation). - Priorité générale accordée à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de la vie (surtout chez les femmes). - Changement des modes de comportement des hommes (décisions en matière de fécondité, comportement procréateur/pratiques sexuelles, violence) ; amélioration de l'attitude des hommes dans la vie quotidienne pour promouvoir une responsabilité accrue en matière de pratiques sexuelles, de travaux ménagers et d'éducation des enfants et faire reculer la violence à l'encontre des femmes.

L'inégalité entre les hommes et les femmes dans la société influe sur les aspects suivants :	Causes :	Moyens d'y remédier :
	<ul style="list-style-type: none"> - Charge de travail/longueur de la journée de travail des femmes (stress, santé mentale, fatigue). 	
Accès aux services de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'empressement des familles (y compris des femmes) à investir dans des soins de santé destinés aux femmes et aux filles ; absence de revenu propre pour les femmes. - Charge de travail plus lourde pour les femmes (moins de temps) et coût d'opportunité du recours des femmes aux services de soins de santé. - Comportements sociaux/culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Abaissement du coût pour les individus des soins de santé primaires. - Stratégies de remplacement permettant d'éviter que les femmes ne jouent un rôle de plus en plus important en tant que dispensatrices de soins. - Nécessité de promouvoir l'indépendance financière des femmes. - Promotion chez les hommes et les femmes d'attitudes positives à l'égard de la santé des femmes ; développement de la confiance en soi des femmes pour les aider à surmonter les obstacles ; soutien aux organisations féminines, aux ONG et aux organisations locales. - Services structurés pour promouvoir l'accès aux services de santé (allongement des heures/horaires d'ouverture, distance liée à l'existence de moyens de transport et à leur coût, services intégrés, sexe du personnel).
Organisation du système de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité donnée aux services verticaux à spécialité unique (planification familiale, maladies sexuellement transmissibles, maternité sans risques) s'adressant à des catégories spécifiques de femmes. - Déséquilibres dans l'allocation des ressources en faveur, par exemple, des soins tertiaires et non des soins primaires. - Préjugés du personnel concernant les rôles appropriés des hommes et des femmes. - Prestations de services ne tenant pas compte des besoins propres aux hommes et aux femmes. - Refus de reconnaître la sexualité des jeunes. - Participation insuffisante des femmes à la prise de décision. - Mauvaises conditions de travail pour les travailleurs de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement adéquat dans le système de santé au niveau des soins primaires (gestion, supervision, formation, approvisionnement en médicaments, équipements, infrastructure et transport en cas d'urgence). - Réorientation des services/du personnel vers le service au client : <ul style="list-style-type: none"> i) connaissance de l'incidence des différences entre les sexes (approche fondée sur le cycle de vie des hommes et des femmes, au-delà de la santé en matière de sexualité et de procréation, la dignité, le respect) ; ii) aptitude à fournir des services intégrés (par exemple, planification familiale, avortement sans risques, maladies sexuellement transmissibles, stérilité, violence, soins maternels, immunisation contre la tuberculose, maladies diarrhéiques, etc.) ; iii) conditions de travail appropriées, notamment absence de discrimination fondée sur le sexe. - Organisation des services (confidentialité, files d'attente et enregistrement) ; nécessité de disposer de professionnels de la santé pluridisciplinaires. - Services s'adressant aux individus tout au long du cycle de vie et tenant compte de la diversité tant parmi les hommes que parmi les femmes (élargissement de la gamme de services).

L'inégalité entre les hommes et les femmes dans la société influe sur les aspects suivants :	Causes :	Moyens d'y remédier :
		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de gestion des femmes dans le secteur de la santé (formation, politique du personnel, etc.). - Ciblage tant des femmes que des hommes par les services de santé en matière de sexualité et de procréation (afin que les intéressés s'occupent de leur propre santé et de la santé de leurs partenaires, aient confiance dans le système de santé) ; établissement de liens avec le système éducatif (connaissance et confiance). - Mécanismes à l'appui de la participation des usagers (tant des femmes que des hommes) comme les consultations des parties prenantes, les partenariats avec la société civile, etc.

2. *Quelles sont les recommandations d'action formulées dans le rapport ?*

- *Se mettre d'accord sur le sens des concepts clés* : Il n'existe pas de véritable consensus sur ce qu'il convient d'entendre par égalité homme-femme, relations entre les hommes et les femmes, participation des hommes, approche intégrée fondée sur les droits de la personne. Les femmes représentant souvent un pourcentage élevé de la clientèle des programmes de santé, on en déduit généralement que les questions concernant les femmes sont traitées. Une grande partie du personnel des organismes d'aide et leurs partenaires ne savent pas très bien quelles sont les dimensions supplémentaires qu'offre une approche fondée sur l'égalité homme-femme. La question des différences entre les sexes est abordée plus souvent dans le cadre de programmes et de projets axés sur les femmes et faisant une large place à la prestation de services. La marche à suivre pour intégrer et ne pas isoler les questions d'égalité homme-femme dans les grands programmes continue de poser un problème.
- *Fonder les politiques et les programmes sur les engagements de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme d'action de Pékin* : Les engagements pris dans le cadre tant de la CIPD que du Programme d'action de Pékin représentent une base solide pour l'établissement de bonnes pratiques. Le rapport énonce sept principes qui, s'ils étaient mis en oeuvre, renforceraient aussi bien l'incidence des programmes de santé sur l'égalité homme-femme que l'efficacité d'ensemble de la programmation dans ce secteur.
 - *Analyser et comprendre l'incidence de l'inégalité entre les hommes et les femmes sur la santé*. Les initiatives qui s'appuient sur une bonne connaissance de l'inégalité entre les hommes et les femmes (les différentes manières dont les aspects socio-économiques et culturels propres aux hommes ou aux femmes influent sur les risques pour la santé des individus et sur leur accès aux services de santé) sont généralement davantage susceptibles de promouvoir et d'intégrer les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes.

- *Prendre des mesures pour s’attaquer à l’inégalité entre les hommes et les femmes pour ce qui est de l’accès aux soins de santé et des réponses du système de santé.* Les initiatives assimilables à des exemples de bonnes pratiques tiennent compte du fait que le faible accès des femmes aux soins de santé n’est pas uniquement dû à l’absence ou de la limitation des services. D’autres facteurs économiques et socioculturels peuvent y faire obstacle (par exemple, charge de travail plus lourde pour les femmes, absence de revenu propre). Ces initiatives partent du principe que le système de santé n’a pas seulement besoin d’équipements et de personnel supplémentaires, mais qu’il doit aussi être réorganisé et réorienté.
- *Déplacer l’accent des objectifs démographiques aux objectifs de qualité de la vie et des grandes orientations aux droits et à la santé des individus.* Le changement de paradigme préconisé par la CIPD a trait à l’abandon des objectifs démographiques au profit d’objectifs liés à la qualité de la vie et à la substitution aux grandes orientations d’une approche fondée sur les droits de la personne humaine. A ce jour, les organismes d’aide en ont toutefois tenu compte davantage dans leurs documents d’orientation et de politique générale que dans la mise en oeuvre de leurs programmes.
- *Se préoccuper des besoins en matière de santé des hommes et des femmes tout au long du cycle de vie ainsi que des rôles et responsabilités des hommes et des femmes en liaison avec la fécondité, les enfants, la santé et les droits des femmes.* Il importe de ne pas s’intéresser aux femmes uniquement lorsqu’elles sont en âge de procréer et d’étudier pourquoi et comment les hommes peuvent et doivent devenir parties prenantes. Il ressort du rapport que malgré l’intérêt porté aux rôles des hommes, rares sont les initiatives qui en tiennent compte dans la pratique.
- *Renforcer l’estime de soi, la confiance et les capacités aussi bien des usagers femmes que des travailleurs de la santé.* Un travail de cette nature est indispensable tant pour développer la demande de services de santé que pour assurer des services de qualité.
- *Consulter toutes les parties prenantes, notamment les femmes, et établir des partenariats avec les organisations féminines.* Des consultations plus poussées permettent de mieux comprendre les problèmes et, partant, de mieux cerner les besoins.
- *Promouvoir l’égalité homme-femme dans le renforcement des capacités nationales.* Un large éventail de partenaires pourrait tirer profit d’un renforcement de leurs capacités de traiter les questions d’égalité homme-femme.
- *Mettre à profit les enseignements tirés pour améliorer la mise en oeuvre des projets/programmes.* Les organismes participant à l’étude ont réalisé des progrès dans l’élaboration de documents d’orientation et de politique générale, d’outils et de méthodologies, ainsi que dans la mise en oeuvre d’un certain nombre de projets novateurs, mais dans l’ensemble, il existe un fossé entre la théorie et la pratique. Pour combler ce fossé, le rapport préconise dix mesures, parmi lesquelles :
 - Recourir au dialogue avec les partenaires pour dégager un consensus sur le rôle central que jouent les questions d’égalité homme-femme. Pour ce faire, il peut être utile

d'étendre le partenariat à des groupes de la société civile, et notamment aux organisations féminines.

- S'employer à donner aux femmes les moyens de participer à l'élaboration et au suivi des politiques, programmes et projets. Un soutien aux groupes et réseaux de défense des droits des femmes peut être opportun à cet égard.
- Soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et de projets répondant aux besoins locaux, en consultation et en partenariat avec des organisations locales comme les organisations féminines.
- Promouvoir des travaux essentiels comme la redéfinition de concepts et d'outils, ainsi que des projets novateurs. Une attention accrue doit notamment être portée aux moyens qui s'offrent de promouvoir, en partenariat avec les hommes les objectifs de la CIPD et du Programme d'action de Pékin.

3. *Quelles mesures supplémentaires les organismes d'aide peuvent-ils prendre ?*

- *Faire le point sur la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre de la CIPD et du Programme d'action de Pékin.* Les organismes de coopération bilatérale pour le développement peuvent participer aux travaux préparatoires de la CIPD+5 et de Pékin+5 au moyen d'activités du type de celles décrites ci-après :
 - Soutien d'initiatives émanant notamment de groupes nationaux de défense des droits des femmes en vue d'évaluer les suites données à la CIPD, aux niveaux national et international.
 - Organisation d'examens externes en vraie grandeur des progrès réalisés par les organismes bilatéraux de coopération pour le développement eux-mêmes dans la mise en oeuvre des engagements de la CIPD.
 - Utilisation du processus d'examen pour sensibiliser aux questions d'égalité homme-femme et renforcer les compétences en la matière aux niveaux local, national et international.
 - Amélioration de la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience.
- *Donner suite à la Stratégie du CAD pour le XXIe siècle.* L'égalité homme-femme est indispensable à la réalisation des objectifs énoncés dans le document sur la Stratégie pour le XXIe siècle. Tout en reconnaissant qu'ont été prises des mesures qui vont dans la bonne direction, celui-ci fait clairement apparaître que les Membres du CAD et leurs partenaires ont un long chemin à parcourir s'ils veulent prendre dûment en compte les considérations d'égalité homme-femme. Des travaux complémentaires sont nécessaires pour :
 - mettre en place un mécanisme permettant de diffuser régulièrement des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements qui se dégagent de l'expérience concernant la promotion de l'égalité homme-femme dans le domaine de la santé.

- établir un cadre d'analyse pour l'égalité homme-femme dans le domaine de la santé en vue de son utilisation dans le cadre des examens par les pairs réalisés par le CAD.

4. **Les Points forts du rapport, diffusé dans sa version intégrale sous la cote DCD/DAC/WID(99)2 :**

- Un cadre d'analyse.
- Un exposé des principes devant sous-entendre de bonnes pratiques, exemples à l'appui.
- Un examen des efforts déployés pour mettre en oeuvre les engagements de la CIPD et une analyse de la suite donnée à la Conférence par les donateurs.

V. **Promouvoir l'égalité homme-femme dans la poursuite des objectifs de la Stratégie pour le XXI^e siècle concernant l'environnement**

L'égalité homme-femme et la viabilité écologique	
Engagements au sein du CAD	Engagements internationaux
<p>Objectifs de la Stratégie pour le XXI^e siècle</p> <p>« Durabilité et remise en état de l'environnement : une stratégie nationale de durabilité environnementale doit être mise en oeuvre dans chaque pays en développement d'ici 2005, afin véritablement d'inverser, avant 2015, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national, la tendance actuelle (...). »</p> <p>Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement</p> <p>Les Membres du CAD peuvent aider leurs partenaires à intégrer ces aspects dans les initiatives relatives à la gestion et à la régénération de l'environnement en accordant, par exemple, un soutien à des activités comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration de procédures de planification participatives qui permettent aux hommes et aux femmes d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations, et multiplient les possibilités de participation à la prise de décision aux échelons national et local ; - l'établissement de politiques et de programmes qui considèrent les hommes et les femmes comme des gestionnaires, des producteurs et des consommateurs de ressources d'environnement ; - la mise au point et l'utilisation de méthodes d'évaluation environnementale qui tiennent compte des rôles, responsabilités, possibilités et contraintes différents des hommes et des femmes en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles au niveau tant des ménages que des collectivités locales. 	<p>Agenda 21 (CNUED, 1993)</p> <p>Principe no. 20 de la Déclaration de Rio : « Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable. »</p> <p>Programme d'action – Domaine critique K : Les femmes et l'environnement – Objectifs stratégiques</p> <p>K.1 Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux.</p> <p>K.2 Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable.</p> <p>K.3 Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.</p>

1. *Quels sont les enjeux d'une approche intégrée de l'égalité homme-femme dans les initiatives visant à promouvoir un environnement durable ?*

26. Les questions soulevées dans ce rapport diffèrent quelque peu de celles qui sont évoquées dans les deux autres. L'environnement est non seulement un domaine particulier qui fait l'objet de programmes spécifiques, mais aussi un thème transversal récurrent dans les initiatives de développement. En d'autres termes, comme dans le cas de l'égalité homme-femme, même si des programmes spécifiques sont consacrés à la défense d'objectifs environnementaux, l'impact sur l'environnement est une dimension à prendre en compte dans l'ensemble des politiques et programmes.

27. Lors des conférences internationales, l'accent a surtout été mis sur la participation et le rôle des femmes dans la gestion des ressources et sur l'impact différent que peut avoir la dégradation de l'environnement sur les femmes et sur les hommes. Le rapport propose des éléments nouveaux afin d'enrichir la réflexion sur le sujet. Il appelle à analyser la façon dont les inégalités et les différences entre les hommes et les femmes influencent :

- l'ampleur et la nature des dégradations subies par l'environnement ;
- l'impact de la dégradation de l'environnement (femmes et hommes peuvent vivre différemment les difficultés liées à l'environnement) ;
- les réactions des femmes et des hommes, à titre individuel, face à la protection/dégradation de l'environnement ; et
- les solutions collectives que les organisations et les institutions tentent d'apporter aux problèmes d'environnement (par exemple, les actions menées par les organisations, les communautés locales et les gouvernements).

28. Bien que ce cadre n'en soit encore qu'à un stade précoce de son élaboration, il peut aider à comprendre en quoi l'égalité homme-femme et la viabilité de l'environnement sont interdépendantes et à définir des scénarios aboutissant à des résultats positifs sur ces deux tableaux.

2. *Quelles sont les recommandations d'action formulées dans le rapport ?*

29. Le rapport recommande d'accorder une attention particulière à cinq domaines :

- *Reconnaître à l'égalité homme-femme sa juste place dans les principes fondamentaux régissant les activités des organismes d'aide* : Le rapport rappelle l'importance des efforts déployés au niveau des organismes en faveur d'une approche intégrée et confirme leur validité dans les travaux menés sur l'environnement. Parmi les éléments mentionnés, les plus importants sont : l'existence de directives précises, l'attribution de responsabilités à l'ensemble des agents (plutôt qu'à des « spécialistes de l'égalité homme-femme ») et l'affectation de ressources spécifiques. Le rapport valide aussi les conclusions d'études antérieures des principaux facteurs qui facilitent la prise en compte de la question de l'égalité homme-femme dans des actions spécifiques, notamment l'utilisation de données ventilées par sexe, l'association de spécialistes des problèmes d'égalité homme-femme aux équipes responsables des projets, l'utilisation des compétences

locales, ainsi que l'inventaire des contraintes et des obstacles qui nuisent à la participation des femmes et des hommes et l'élaboration de stratégies concrètes pour les éliminer.

- *Étudier en détail les principales interactions ou justifications de la prise en compte de l'égalité homme-femme et de la viabilité écologique* : Il est nécessaire d'expliquer constamment les liens qui existent entre les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes et la viabilité écologique. Les expériences concrètes qui ont abouti à des gains sur les deux tableaux doivent être étudiées en détail. Il est clair que les arguments et les interactions sont à présenter différemment selon les publics. Le rapport indique que le recours à des exemples concrets tirés des domaines de spécialisation des intéressés peut se révéler fort utile (par exemple, des exemples de foresterie avec des spécialistes forestiers et des exemples concernant les zones côtières à utiliser avec des spécialistes de biologie marine). Le rapport recense quatre points à partir desquels analyser les interactions :
 - Les femmes et le renforcement du pouvoir des femmes (en mettant notamment l'accent sur l'analyse de la justice sociale et la contribution des femmes à la construction d'un environnement écologiquement durable) ;
 - L'efficacité et l'efficience des projets (en utilisant l'analyse du rôle joué par les hommes et par les femmes et en étudiant l'égalité homme-femme dans les moyens choisis pour atteindre les objectifs des projets d'environnement) ;
 - La promotion des objectifs généraux de développement durable (vision du développement dans une perspective holistique, durable, et centrée sur la personne) ; et,
 - La participation et le degré d'engagement des parties en présence.

Chacun de ces points d'ancrage présente des avantages et des inconvénients potentiels.

- *Ne pas limiter l'analyse et l'attention aux seules communautés de base* : S'il est essentiel de comprendre ce qui se passe au niveau des communautés de base, il est cependant important d'étendre le champ de l'analyse pour s'intéresser notamment à la promotion de l'égalité homme-femme au sein des institutions intervenant dans les décisions concernant l'environnement et l'utilisation des ressources, au sein des structures et organisations nationales et au sein d'instances internationales. Cet aspect est particulièrement important compte tenu de l'intérêt accordé aux plans nationaux d'action dans la Stratégie pour le XXI^e siècle et de l'absence d'études et d'analyse de la façon dont les inégalités entre hommes et femmes interviennent à ce niveau. La participation, l'approche participative et l'analyse institutionnelle revêtent en l'occurrence une importance fondamentale.
- *Veiller à ce que les initiatives de développement des capacités dans le domaine de l'environnement contribuent à renforcer la capacité de travailler sur les questions liées à l'égalité homme-femme* : Les approches retenues pour favoriser le développement des capacités dans le domaine de l'environnement doivent notamment viser la capacité de travailler sur les questions de l'égalité homme-femme. Le rapport propose un cadre permettant d'évaluer la capacité des institutions à travailler sur l'égalité homme-femme et montre en quoi tel ou tel élément présente de l'intérêt pour la politique de l'environnement et sa planification. Il met en relief le fait que les actions visant à renforcer l'aptitude des institutions partenaires à mettre à profit l'analyse du rôle des hommes et des femmes dans l'élaboration et la programmation des politiques d'environnement atteindront leur maximum d'efficacité si elles s'inscrivent dans un

effort global de renforcement des capacités. Les initiatives spécifiques en faveur d'une meilleure compréhension des problèmes d'égalité homme-femme tendent à être marginalisées et n'éclairent pas pleinement en quoi les considérations d'égalité homme-femme sont importantes pour l'ensemble des questions d'environnement.

- *Concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'intégration des questions d'égalité homme-femme et d'environnement dans l'optique d'établir un programme d'action.* Dans les initiatives en cours, il importe de dépasser le seul objectif de la participation des femmes. L'accent doit être mis sur la multiplication des opportunités pour les femmes de participer, à égalité avec les hommes, à la définition des priorités en matière d'environnement et à la recherche de solutions. Un des risques potentiels d'une telle démarche serait de se limiter à simplement placer plus de femmes à des postes décisionnels au lieu de soulever les questions plus générales du pouvoir et de l'autorité, et de la façon dont les décisions sont prises et dont les organisations fonctionnent. La viabilité écologique et l'égalité homme-femme bénéficieront toutes les deux d'une telle évolution.

Mettre l'accent sur la participation pourrait aussi vouloir dire que les femmes ne sont vues que comme une source de main-d'œuvre bon marché pour l'exécution des projets. Elles interviennent dans des processus à la conception desquels elles sont étrangères et travaillent à la réalisation d'objectifs qu'elles n'ont pas contribué à fixer. S'attacher à établir un programme d'action souligne le fait que la fusion des questions d'égalité homme-femme et d'environnement n'est pas un simple problème technique que l'on peut résoudre de façon mécaniste, mais comporte une forte dimension politique, avec la volonté d'agir, la mobilisation, la résistance et les enjeux que cela implique.

3. *Quelles sont les conclusions à tirer au niveau des organismes d'aide ?*

30. Le rapport aboutit à diverses conclusions intéressant les organismes d'aide dans un certain nombre de domaines :

- *Orientation de l'action des pouvoirs publics.* En général, peu d'attention est portée à l'intégration formelle des considérations relatives à l'égalité homme-femme dans les politiques en matière d'environnement. Les liens entre les deux aspects sont souvent mal précisés.
- *Structure organique.* Les questions d'égalité homme-femme et d'environnement sont souvent considérées comme des thèmes distincts relevant de structures différentes (au niveau du personnel et de la méthodologie, notamment). Les deux questions dont l'objet de mécanismes de notification et de systèmes de suivi des données au niveau des organismes pour, mais il est rare qu'ils se recoupent.
- *Dialogue sur les politiques à suivre.* En dépit des déclarations des organismes d'aide, qui affirment intégrer les questions d'égalité homme-femme dans le dialogue sur les politiques à suivre en matière d'environnement, il a souvent été difficile de trouver des exemples concrets. Lorsque cette intégration est opérée, l'existence d'exemples concrets témoignant de l'interdépendance de ces questions, avec ses tenants et ses aboutissants, y est pour beaucoup.
- *Instruments et méthodologies.* Il existe un vaste éventail d'instruments qui facilitent l'examen de l'impact sur l'environnement, l'intégration de la question de l'égalité homme-femme dans l'élaboration des programmes environnementaux et, d'une manière plus générale, la prise en compte des considérations liées à l'égalité homme-femme dans différents secteurs. Pourtant, on

ne sait guère si ces instruments sont utilisés et, si oui, comment. D'après les personnels interrogés, il est très difficile de porter ces instruments à la connaissance des responsables de programmes et de les leur faire utiliser régulièrement.

- *Suivi et évaluation.* Le suivi et l'évaluation sont importants à deux niveaux : celui des projets eux-mêmes et celui de l'organisme dans son ensemble. Les études réalisées auprès de différents organismes ont montré à maintes reprises que les considérations liées à l'égalité homme-femme ne sont pas habituellement intégrées à l'évaluation des projets et programmes. En dépit de cette constatation, il est clair que le fait de prendre dûment en compte l'égalité homme-femme dans l'évaluation des projets d'environnement peut être un puissant moteur de changement et un tremplin déterminant pour promouvoir l'intégration de cette dimension à un stade ultérieur. Au niveau des organismes, il a été difficile de mesurer les progrès accomplis étant donné qu'il n'existait guère d'objectifs quantifiables pour dresser un bilan des résultats obtenus.
- *Renforcement des capacités des donneurs.* L'une des principales difficultés, dans les programmes de formation, est d'éviter de compartimenter les questions liées à l'environnement et celles liées à l'égalité homme-femme. Elles sont souvent traitées distinctement sans que l'on cherche beaucoup à étudier leurs interactions.

4. Points forts du rapport, diffusé dans sa version intégrale sous la cote DCD/DAC/WID(99)3

- *Une réflexion sur le rapprochement de deux thèmes transversaux (l'environnement et l'égalité homme-femme) ;*
- *Une réflexion sur les capacités à mettre en place pour améliorer la viabilité écologique et l'égalité homme-femme dans le cadre d'une approche intégrée ;*
- *Une ébauche d'analyse des liens entre environnement et égalité homme-femme ; et*
- *Une annexe présentant une liste annotée détaillée des ressources et des instruments utilisés par les organisations de coopération pour le développement.*

VI. Recommandations à l'intention des Membres du CAD

31. L'analyse fournie dans les documents de référence et les conclusions qui s'en dégagent mettent par ailleurs en évidence la nécessité d'une action collective des organismes/ministères chargés de la coopération pour le développement dans les pays Membres du CAD, au travers du Comité, de ses organes subsidiaires et d'autres instances internationales. A côté des mesures qu'il revient à chaque organisme de prendre, l'approfondissement de certains thèmes et le règlement de certaines questions sont en effet davantage du ressort de la communauté internationale dans son ensemble.

1. Assurer le suivi des engagements souscrits à l'échelon international

32. Depuis 1990, des engagements divers ont été souscrits en matière d'égalité entre les hommes et les femmes concernant tout un éventail de secteurs et de thèmes liés au développement, dans le cadre du *Programme d'action* (Pékin), d'*Action 21* (Rio), de *L'éducation pour tous* (Jomtien/Amman) et de la *CIPD* (Le Caire). Il est essentiel que les Membres du CAD recherchent des moyens novateurs d'en suivre

la mise en oeuvre, de mesurer les progrès accomplis et de tirer les enseignements de l'expérience progressivement acquise.

2. Assurer le suivi des engagements souscrits au sein du CAD

33. Les Membres du CAD ont également pris des engagements précis dans le cadre de la déclaration "Égalité entre les hommes et les femmes. Vers un développement durable centré sur la personne" (1995), du rapport sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle* (1996) et des *Lignes directrices pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement* (1998). Les suites données aux recommandations formulées dans ces documents pourraient être nettement améliorées par l'instauration d'un processus de suivi qui imposerait des obligations de compte aux niveaux les plus élevés des organismes d'aide.

3. Promouvoir la prise en compte des objectifs et considérations d'égalité homme-femme dans les autres domaines d'intervention

34. Même s'il est ressorti des sections précédentes que l'action à entreprendre dans ce domaine relève de la responsabilité des organismes d'aide eux-mêmes, il existe en la matière de vastes possibilités de coordination et de collaboration entre donateurs. Les trois études mettent clairement en évidence la nécessité de faire mieux comprendre le lien qui existe entre l'égalité homme-femme et les autres objectifs de développement. Il convient de rechercher et d'exploiter toutes les possibilités d'interaction et de synergie.

4. Faciliter la réalisation de travaux novateurs de collecte d'informations, de recherche et d'analyse

35. Ainsi que cela ressort nettement des trois rapports, il est indispensable de se tenir en permanence informé des bonnes pratiques, d'assurer la mise en commun entre les organismes d'aide des enseignements qui se dégagent de l'expérience et d'entreprendre des recherches sur des sujets nouveaux. Outre sur les liens entre l'égalité homme-femme et les autres objectifs poursuivis, des travaux de collecte d'informations et de recherche pourraient être lancés sur les thèmes suivants :

- *Programmes sectoriels* : Etant donné son caractère holistique, ce genre de programme peut influencer sur l'orientation générale de l'action gouvernementale et de la coopération pour le développement dans un domaine particulier. Il apparaît donc fondamental de recenser les stratégies favorisant la bonne prise en compte des considérations et des objectifs d'égalité homme-femme.
- *Approche du développement fondée sur les droits* : La communauté internationale du développement porte de plus en plus d'attention aux approches du développement fondées sur les droits d'une manière générale et sur les droits en matière d'égalité homme-femme en particulier. On pourrait s'appliquer à voir pourquoi ce genre d'approche peut se révéler utile dans certains cas particuliers et comment la mettre en pratique de la façon la plus efficace.
- *Indicateurs* : Les organismes d'aide s'orientant de plus en plus vers des modes de gestion axés sur l'obtention de résultats et des pressions grandissantes s'exerçant pour que soient mises en évidence et mesurées les retombées de l'action engagée, il convient de trouver des

indicateurs appropriés. Les rapports montrent qu'il faudrait parvenir à obtenir des informations quantitatives mais aussi qualitatives sur ces retombées, or l'expérience témoigne que cela ne va pas sans problème. Un approfondissement des travaux est donc indispensable dans ce domaine. Dans la *Stratégie pour le XXI^e siècle*, par exemple, pour progresser vers l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes, on se donne pour objectif de supprimer toute discrimination entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Il est essentiel de trouver d'autres indicateurs qui fournissent un tableau plus complet des avancées obtenues.

- *Partenariat et association des hommes à l'élaboration des programmes* : L'adoption d'une approche fondée sur l'égalité homme-femme témoignait d'une prise de conscience du fait qu'il est important de centrer l'action sur les relations et les inégalités entre les hommes et les femmes et pas uniquement sur les femmes. La terminologie a certes changé, mais de nombreux organismes d'aide n'ont pas pour autant réussi à trouver le moyen d'intégrer le côté masculin de l'équation. Dans le rapport concernant le secteur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, il est par exemple souligné que si la participation des hommes apparaît bien comme une nécessité stratégique, les stratégies concrètes font cependant défaut pour appuyer les initiatives dans ce sens.